



**MUNICIPALITÉ  
DE CHÉSÈREX**

Tél. 022 369 90 40  
Fax 022 369 90 49  
E-mail: [greffe@cheserex.ch](mailto:greffe@cheserex.ch)  
Internet: <http://www.cheserex.ch>

**PREAVIS MUNICIPAL**

**14/2007**

**RÉFECTION PARTIELLE DE LA ROUTE DE LA BARAQUE À KUFFER  
DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT**

Municipale responsable : Mme Héléne Lasser

## Réfection partielle de la route de la baraque à Kuffer

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

Le chemin forestier de la baraque à Kuffer est un passage obligé pour le transport du bois depuis les forêts de cette côte en direction de la route de St-Cergue. Des camions à fort tonnage les empruntant fréquemment, il s'est fortement dégradé au fil des années sur un tronçon déterminé. Ce chemin étant à forte pente, il est impératif de le tenir régulièrement en état.

L'automne dernier déjà, nous avons demandé un devis et le projet prévoit divers réfections suivant le degré de détérioration de cette route.

Un caniveau pour la reprise des eaux sera créé en amont du chemin. Un enrobé de 5 cm d'épaisseur sera posé pour une patte d'oie au début supérieur du chemin.

Mis à part quelques réfections en profondeur, la route sera gravillonnée.

**Coût de la réalisation**

|   |            |                         |
|---|------------|-------------------------|
| • Installation de chantier, déplacement hommes et machines, signalisation   | CHF        | 2'800.00                |
| • Nettoyage du chemin existant, y c. remise en place de grave 0/30 mm pour remise en état avant gravillonnage   | CHF        | 19'200.00               |
| • Fourniture et pose d'un enrobé épaisseur 5 cm pour la patte d'oie au début supérieur du chemin, y c. réglage de la surface, enrobé ACT 16 posé à la main  | CHF        | 5'049.00                |
| • Création en amont d'un caniveau, type cunette autoroute, pour reprise des eaux, y c. creuse, fourniture et pose du caniveau, remblayage, écoulement dans la forêt   | CHF        | 1'600.00                |
| • Mise en place d'un gravillonnage bi-couche. Epanchage d'un liant anhydre, type BMP (1 <sup>ère</sup> couche 1.9 kg/m <sup>2</sup> - 2 <sup>e</sup> couche 1.6 kg/m <sup>2</sup> ). Fourniture et épanchage de gravillons type « S » (1 <sup>ère</sup> couche 12 l/m <sup>2</sup> de 11/16 mm - 2 <sup>e</sup> couche 10 l/m <sup>2</sup> de 8/11 mm). Cylindrage, compactage, aspiration du refus et protections diverses | CHF        | 19'800.00               |
| • Divers et imprévus  | CHF        | <u>2'666.25</u>         |
| <b>Total HT</b>   | <b>CHF</b> | <b>51'115.25</b>        |
| TVA 7.6 %   | CHF        | <u>3'884.75</u>         |
| <b>Total TTC</b>  | <b>CHF</b> | <b><u>55'000.00</u></b> |

S'agissant de gravillonnage, cet investissement sera amorti sur 10 ans.

./.

---

Réfection partielle de la route de la baraque à Kuffer

---

**Décision**

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

**Le Conseil communal de Chésereux**

- dans sa séance du 15 mars 2007
- vu le préavis de la Municipalité n° 14/2007
- entendu le rapport des commissions chargées d'examiner cet objet
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

**Décide**

- **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection partielle de la route de la baraque à Kuffer,**
- **d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 55'000.00 (cinquante-cinq mille francs suisses) pour le financement de ces travaux, à prélever sur la trésorerie courante.**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 février 2007.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic   
J. Ansermet



La Secrétaire   
F. Monnaert